

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LA TRIBU D'ALEX – PENSION CANINE

FAMILIALE

1. IDENTITÉ DE L'ENTREPRISE

La Tribu d'Alex

Alexandra TOQUET

53 rue des Renoncules – 91160 Longjumeau – France

Téléphone : 07.68.62.37.94

Email : contact.latribudalex@gmail.com

SIRET : 943 998 922 00026

Titulaire de l'ACACED

Désigné ci-après La Tribu d'Alex

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les prestations de pension canine familiale réalisées par TOQUET Alexandra à son domicile.

Toute réservation implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV.

2. PRESTATIONS

La Tribu d'Alex propose :

- Pension canine familiale à son domicile (pour chiens et NACs)
- Balades canines
- Visites à domicile pour chiens, chats et NACs

Ces prestations sont réalisées dans un cadre sécurisé et adapté au bien-être des animaux. La Tribu d'Alex se réserve le droit de refuser un chien si son comportement, son état de santé ou ses besoins ne sont pas compatibles avec la sécurité et l'équilibre du groupe.

3. CONDITIONS D'ADMISSION DES CHIENS

Pour être admis en pension, le chien doit obligatoirement :

- Être identifié (puce ou tatouage)
- Être à jour dans ses vaccins : **CHPPIL + Toux du chenil**
- **Vaccin rage** obligatoire pour les chiens catégorisés ou revenant d'un pays étranger
- Être traité **contre les parasites** (puces, tiques)
- Être **vermifugé régulièrement**
- Être en bon état de santé général
- Avoir son **carnet de santé ou passeport**

Les chiens de catégorie sont acceptés sous réserve de conformité légale (assurance, permis de détention, muselière).

Les chiens réactifs humains ou congénères peuvent être acceptés après évaluation, sous réserve que leur comportement reste compatible avec la sécurité de la pension.

Les chiennes en chaleurs et les mâles non castrés sont acceptés. Toutefois, un supplément de 5 € par jour sera appliqué en raison de la surveillance renforcée et des mesures spécifiques pour garantir la sécurité et le bien-être des animaux.

Tout outil coercitif (colliers électriques, étrangleur, à pic, etc.) ne sera pas accepté à la pension.

4. NOURRITURE ET OBJETS PERSONNELS

Le propriétaire doit obligatoirement fournir pour la durée du séjour :

- La nourriture habituelle du chien en quantité suffisante
- Les instructions écrites concernant les rations, horaires et particularités alimentaires

En cas de quantité insuffisante ou d'absence de nourriture, La Tribu d'Alex se réserve le droit d'acheter l'alimentation nécessaire. Les **frais engagés** seront facturés au propriétaire (y compris frais de déplacement).

Le propriétaire doit également fournir :

- **Le harnais ou collier habituel**
- **La laisse**

La Tribu d'Alex met à disposition des paniers, gamelles et longes. Il n'est donc pas obligatoire d'apporter ceux du chien sauf souhait particulier.

La Tribu d'Alex ne peut être tenue responsable de la perte, détérioration ou dégradation des objets personnels du chien.

Le propriétaire est **responsable de tout dommage causé par son chien aux objets des autres pensionnaires** ou au matériel de la pension. Les frais de réparation ou remplacement pourront être facturés.

5. RÉSERVATION ET ACOMPTE

Toute réservation devient effective après versement d'un **acompte de 40 % du montant** total du séjour.

Sans acompte, la place ne peut être garantie.

L'acompte n'est pas remboursable sauf cas exceptionnel :

- **Décès du chien**
- **Maladie grave du chien**
- **Hospitalisation ou problème grave du propriétaire**

6. ESSAI ET ADAPTATION

Un essai ou séjour test est obligatoire avant une première pension.

Aucun remboursement ne sera effectué si l'essai est interrompu, notamment pour le bien-être du chien ou la sécurité du groupe.

7. VISITES À DOMICILE ET BALADES CANINES

La Tribu d'Alex propose également des **visites à domicile et balades canines sur demande**. Ces prestations sont réalisées selon les disponibilités.

Le propriétaire doit fournir toutes les informations concernant l'animal pour garantir sa sécurité et son bien-être.

Les déplacements sont facturés **0,80 € par kilomètre**, calculés depuis Longjumeau jusqu'au domicile du client et jusqu'au lieu de balade.

Toute modification ou annulation doit être communiquée à l'avance ; en cas d'annulation non prévenue, l'acompte n'est pas remboursé.

8. MODALITÉS D'ARRIVÉES ET SUIVI

Il est **impossible pour les clients de pénétrer dans la maison durant le séjour**, pour éviter stress et excitation chez les animaux.

Pour **rassurer le propriétaire** :

- **Photos, vidéos ou appels vidéo** peuvent être réalisés sur demande
- Un groupe WhatsApp sera créé pour le séjour, permettant l'envoi régulier de nouvelles, photos et vidéos

9. ANNULATION ET MODIFICATION

En dehors des cas exceptionnels (article 5), aucun remboursement d'acompte n'est effectué.

Modification de dates soumise aux disponibilités.

En cas de force majeure ou maladie : prestation reportée si possible ou remboursée sans indemnité.

La force majeure comprend : événements extérieurs, imprévisibles et rendant impossible la prestation (météo extrême, accident, maladie grave, décès d'un proche).

10. HORAIRES

- Lundi à vendredi : 8h00 – 19h30
- Samedi : 9h00 – 18h00
- Dimanche : 10h00 – 17h00

Tout dépassement horaire entraîne une majoration minimale de 5 €.

Tout retard de plus de 15 min non signalé sera également facturé minimum 5 €.

11. SANTÉ ET DÉCÈS

- Tous frais vétérinaires restent à la charge du propriétaire.
- Le propriétaire autorise La Tribu d'Alex à prendre toute décision nécessaire pour la santé de l'animal si injoignable.
- Décès : responsabilité de La Tribu d'Alex limitée sauf faute professionnelle.
- Autopsie :
 - **Avant 9 ans** : autopsie possible avec accord du propriétaire, frais à sa charge
 - **9 ans ou plus** : décision à la charge du propriétaire

12. RESPONSABILITÉ

La Tribu d'Alex met en œuvre tous les moyens pour garantir sécurité et bien-être.

Responsabilité non engagée en cas :

- Maladie liée à une incubation antérieure
- Blessure légère liée à la vie en groupe
- Dommage causé par l'animal à lui-même
- Force majeure

13. ABANDON

Si le propriétaire ne reprend pas son animal à la date prévue :

- Il doit prévenir La Tribu d'Alex et convenir d'une solution
- **À défaut sous 3 jours**, l'animal est considéré abandonné
- La pension pourra confier l'animal à un refuge ou association.

Tous frais restent à la charge du propriétaire.

14. PAIEMENT

Solde du séjour à régler au moment de l'arrivée.

Modes : espèces ou virement bancaire

15. OBLIGATIONS

La Tribu d'Alex s'engage à :

- Réaliser **au moins une grande balade** par jour et sorties sanitaires
- Surveiller **santé et comportement**
- Satisfaire **besoins fondamentaux** (alimentation, eau, repos, hygiène)
- Assurer **environnement sécurisé et confortable**
- Communiquer régulièrement avec le propriétaire

16. INFORMATION COMPLÉMENTAIRE

- Contrôle DDPP réalisé conformément à la réglementation
- Règlement sanitaire établi avec vétérinaire référent

- Caméras intérieures installées pour surveillance et bien-être

17. DROIT APPLICABLE

CGV soumises au droit français.

En cas de litige : résolution amiable privilégiée, sinon tribunaux compétents du domicile de La Tribu d'Alex.

Merci pour votre confiance et à bientôt !
La Tribu d'Alex

